

## Au sommaire

### 11 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Contrat de construction.** Le solde du prix n'est dû au constructeur qu'à la levée des réserves

**Urbanisme / Construction.** Permis d'aménager : conditions de validité de l'attestation du pétitionnaire en cas de caducité de la promesse

### 14 ENTREPRISE

**Liquidation judiciaire.** Situation du RSI des entrepreneurs mis en liquidation

### 15 FAMILLE - PATRIMOINE

**Divorce / Séparation de corps.** Recevabilité d'une demande d'homologation d'une convention de divorce présentée par un époux seul

### 16 FISCAL

**Plus-values.** Plus-value : l'exonération sous conditions de la première cession d'un logement secondaire s'applique au résident suisse

**Impôt sur le revenu.** Interprétation de la convention franco-britannique en matière d'impôt sur le revenu

### 18 RURAL

**Aménagement foncier.** Le notaire instrumentaire n'a pas qualité pour contester le droit de préemption exercé par la SAFER

### 19 PROFESSION

**Notaires.** La décision de vacance d'un office notarial est dépourvue de caractère réglementaire

**Notaires.** Absence de remise en cause de la faculté de renoncer en totalité à certains émoluments

## À LA Une

### Les nouveaux tarifs réglementés des notaires

Les nouveaux tarifs réglementés des professions du droit, parmi lesquelles les notaires, viennent de paraître. Tirant les conséquences de la loi *Justice* du 23 mars 2019, un décret et un arrêté du 28 février 2020 fixent cette nouvelle tarification qui sera applicable dès le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Encadrement de l'évolution du chiffre d'affaires, baisse globale des émoluments, extension du champ d'application des remises, dispositions relatives à l'outre-mer, les dispositions sont nombreuses.

Dans un communiqué du 1<sup>er</sup> mars 2020, le CSN s'interroge sur les conséquences de ces mesures pour la performance économique des entreprises notariales... > **LIRE P. 1**